Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_074-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 avril 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 23 avril 2026, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le mercredi 29 avril 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Mme Florence ADAM, M. Thomas ALLAIN, M. Pierrick AUFFRAY, M. Régis BAUNIN, M. Thierry BEAUJOUAN, Mme Nathalie BERTHO, Mme Jocelyne BLANCHARD, M. Didier BOUGET, M. Ronan BOYET, Mme Marie-Claire BRAULT, M. Matthieu CHANEL, M. Arnaud CHAUVIN, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN ; M. Marcel DIVET, M. Vincent DUCLOYER, Mme Valérie DUVAL, Mme Nathalie EDOM, Mme Julie FAUDET, Mme Audrey GROSHENY, M. Pascal GUERRO, Mme Delphine HINRY, Mme Kristelle JUILLET, M. Patrick JUMEL, M. Didier LE CHENECHAL, Mme Maela LE CORRE, Mme Véronique LEDUC, M. Yannick LEGOURD, M. Christian LEPRETRE, Mme Nelly LUC, Mme Odile MAUNY, M. José MERCIER, Mme Marie-Anne MONVOISIN, M. Roger MORAZIN, Mme Michèle MOTEL, Mme Delphine NORMAND, Mme Nelly PIERSON, M. Rémi PITRÉ, Mme Thérèse PLANCHENAULT, M. Hugues RAFFEGEAU, M. Pierre-Yves REBOUX, M. Christophe RICAUD, Mme Florence RIGAUD ; M. Christophe ROUL, Mme Marie-Claire RUAULT-DUBORD, M. Jean-Marie RYO, Mme Mireille SALMON, M. Mickaël TANGUY, M. Nicolas TEXIER, Mme Françoise UGUET et M. Christophe VERON

Pouvoirs :
Mme Marie-Josèphe FERRIER, donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
M. Loïc HERVOIR, donne pouvoir à Nathalie BERTHO
M. Fabien VIRONDEAU, donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés :
Mme Marie-Josèphe FERRIER
M. Loïc HERVOIR
M. Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Mme Delphine HINRY

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 52 Pouvoirs : 3 Absents excusés : 3	Délibération n°2026-03-074 Fixation des conditions de dépôt de listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_074-DE

Vu les articles L1411-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que pour les délégations de service public, une commission analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre, rend un rapport d'analyse des propositions et des motifs du choix d'un candidat et saisit le Conseil communautaire du choix de l'entreprise auquel elle a procédé ;

Considérant l'installation d'une nouvelle assemblée délibérante et les élections du Président et des membres du Bureau lors du Conseil communautaire du 9 avril 2026 ;

Il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Dans un premier temps, il est proposé de fixer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public qui interviendra à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

La commission est composée par :

- L'autorité territoriale, habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, le Président,

- Et par cinq membres du Conseil communautaire, élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les suppléants sont élus en nombre égal à celui des titulaires selon les mêmes modalités.

Les candidatures prennent la forme d'une liste (article D1411-3 à 5 et L2121-21 du CGCT).

Chaque liste comprend :

- Les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges des titulaires et de suppléants à pourvoir.

ou

- Moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (Art. D1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

Il est possible d'affecter nommément un suppléant à un titulaire sur la liste.

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante (article D 1411-5 du CGCT).

L'élection des membres de la Commission de délégation de service public se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage ni vote préférentiel.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la Commission, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Il est proposé de fixer au 14 mai 2026 avant midi, le dépôt des listes de candidatures et d'exiger que les listes précisent si le suppléant remplace nommément un titulaire ou non.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_074-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe d'instituer une Commission de délégation de Service Public pour la durée du mandat 2026-2032 ;

- De fixer la date limite de dépôt des listes de candidatures au 14 mai 2026 avant 12h00 auprès de l'accueil de la maison intercommunale par courrier ou par mail, 12 rue Blaise Pascal, 35580 Guichen ou accueil@vallonsdehautebretagne.fr.

- De dire que les listes devront préciser si le suppléant remplace nommément un titulaire ou non.

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 21 mai 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_074-DE